

SAISON 2017/2018

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°1

CHOISY LE ROI – 29 juillet 2017

Présents :

E. TANGUY, M. AKILIAN, C. ALBE, P. ALLAMASSEY, B. CERVETTI, C. DARCEL, F. de BERNON, D. DECONNINCK, A. DE FABRY, JP. DUBIER, C. DURAND, A. GIUBERGIA, A. GRIGUER, G. HENRY, E. KOZLUDERE, Y LABROUSSE, L. LACHAISE, A. MARCAGGI, P.MERCIER, V. ROCHE, N. TURIN, P. VOUILLOT

Procurations : C. BAGATTO procuration donnée à D. DECONNINCK

C. GANGLOFF procuration donnée à F. DE BERNON

M. MARTIN-DOUYAT procuration donnée à Y. LABROUSSE

S. MOUEZY procuration donnée à C. ALBE

L. TORRECILLAS procuration donnée à L. LACHAISE

J. LOGEAIS procuration donnée à A. GRIGUER

L. ROYO procuration donnée à P. ALAMASSEY

Assistent : A. GEMISE-FAREAU, JP. ALORO

Excusés :

F. AVABY, JL GOUVERNEUR, G. MABILLE, C. MOURADIAN, A. DAGORNE, A. GUIGUET

Le quorum étant atteint, Eric TANGUY Président de la FFvolley ouvre la séance le samedi 29 juillet à 10h00 et remercie la présence des membres du Conseil d'Administration sur cette période estivale.

Il rappelle que la mission principale de cette réunion est de terminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des 24-25/06/2017 de Nantes conformément au mandat donné par la même Assemblée Générale.

1. Informations du Président de la FFvolley

Le Président félicite l'Équipe de France Masculine pour le deuxième titre remporté en 3 ans au BRESIL lors de la Ligue Mondiale 2017.

Il félicite également l'Équipe de France féminine pour sa médaille de Bronze obtenue lors du Grand Prix féminin ; cette médaille est la première de l'Histoire de notre Fédération en féminin, il est à souligner que depuis 1974, c'est la première participation à une compétition de niveau mondial pour notre Équipe de France.

Michelle AKILIAN souligne qu'il y'a eu aussi des bons résultats en Universitaire (Championnat d'Europe des Universités) cet été et à ce sujet rappelle que les reproches virulents publiés sur les réseaux sociaux sur le manque de communication de la FFvolley (via ses salariés et ses élus du monde scolaire ...) sont particulièrement injustifiés puisque ces compétitions sont gérées par la FFSU et que celle-ci ne souhaite pas que l'on communique à sa place. Il est particulièrement grave d'accuser salariés et élus d'avoir commis une "faute professionnelle " à ce sujet. Michelle AKILIAN rappelle que 2 Équipes sont engagées aux Universiades à Taipei du 14 au 31 août et remercie les membres du Conseil d'Administration pour la confiance qu'ils lui accordent en lui permettant de les accompagner ; elle promet par ailleurs de communiquer sur le déroulement des compétitions.

Le Président présente ses félicitations pour les résultats en Beach volley :

Tournoi satellite de SIOFOK en Hongrie victoire d'Alexia RICHARD et Margaux CARRERE

3^{ème} place pour Maxime THIERCY et Romain DI GIANTOMMASO

World Série d'AGADIR victoire de Youssef KROU et Quincy AYE

3^{ème} place pour Lézana PLACETTE et Aline CHAMEREAU

Le Président informe le Conseil d'Administration de la démission de Madame Viviane LE THOMAS de son poste de représentante de la Bretagne, la prochaine Assemblée Générale de la Ligue devra élire une nouvelle représentante au CA Fédéral.

Euro 2019 :

Une réunion a eu lieu au Luxembourg avec le Président de la CEV pour discuter sur le montant du fee demandé par la CEV (5 millions), la proposition d'une redevance d'organisation d'1 million proposée par la France et ses partenaires étant jugée trop faible.

Lors de cette réunion, le Président BORICIC a proposé de réduire à 2 millions, les 4 pays ont maintenu leur proposition initiale mais acceptent de réfléchir à 1,5 million si la CEV allège certaines charges par ailleurs.

Une nouvelle réunion est prévue le 16 août à Luxembourg.

L'attribution définitive sera soumise aux voix lors de l'AG de la CEV le 31 Août.

La Ligue Mondiale 2018 se déroulera en France du 25 au 27/05 avec l'Australie, l'Iran et le Japon.

Une proposition de la FIVB est d'organiser une autre poule, mais la FFvolley ne peut assumer un deuxième round. Aussi des appels seront faits sur des villes pour organiser et assumer financièrement la redevance de 100 000 USD nouvellement exigée par la FIVB pour chaque tournoi, le fait d'organiser un deuxième tournoi vers les 8-10 juin est une belle opportunité pour la France qui ne quitterait donc pas l'Europe pour la WL 2018.

La Ligue mondiale se déroulera selon ce nouveau format pour les 7 prochaines années avec 12 pays premium dont la France et sans relégation jusqu'en 2024. En contrepartie, une redevance annuelle de 100 000 dollars est demandée pour l'organisation de l'étape, la FFvolley s'est donc engagée pour 7 années auprès de la FIVB. Les critères de réversion changent, critères sportifs, nombres de spectateurs, partenaires. Cette formule offre l'avantage de la stabilité et de la lisibilité avec un engagement sur 7 ans. On peut d'ores et déjà faire un appel auprès d'organisateur et rechercher du partenariat.

La FIVB commercialise directement avec les TV. On ne connaît donc pas les diffuseurs retenus. Le principe des reversions à partir d'un pot commun pourrait être à l'avantage de la France.

Prochaine réunion de la Ligue mondiale le 16 Août et la nouvelle formule et son appellation seront présentées à Paris.

Lors du final 6 de la Ligue Mondiale, la FIVB a bloqué les diffusions. On ne dispose pas des replays des 1/2 finales et finales de la WL. Des démarches sont en cours pour tenter de les récupérer auprès de BEin Sports en leur demandant de nous offrir les vidéos.

En raison de l'Organisation de la WL fin mai 2018, le CA change les dates pour l'AG de Porticcio avec les seules disponibilités pour A. MARCAGGI en termes d'hébergements les 19 et 20 Mai 2018.

Vote du Conseil d'Administration : unanimité

2. Informations du Président de la LNV (Alain GRIGUER)

Le Président Alain GRIGUER souligne les difficultés causées par la nouvelle formule de WL (projet initial était de débiter la compétition fin avril), cette proposition a été abandonnée par la FIVB ce qui permettra de faire un championnat normal.

Il souligne également les charges de mise à disposition des joueurs internationaux pour les clubs et la demande reçue d'un club de percevoir une indemnisation.

3. Secteur Secrétariat Général (Yves LABROUSSE)

Yves LABROUSSE présente ses excuses pour le retard de diffusion des procès-verbaux. E. TANGUY explique que l'organisation d'un Conseil d'Administration en même temps qu'un évènement mobilise énormément A. DAGORNE. Aussi désormais et vu les mécontentements, les CA ne seront plus en même temps que les évènements mais seront des moments de travail exclusifs en région parisienne. Le Président s'engage à ce que les PV ainsi soient diffusés dans des délais raisonnables.

Approbation des Procès-Verbaux (Yves LABROUSSE)

PV du Conseil d'Administration du 10/03/2017

Le PV est approuvé à l'unanimité après modification sur BEF3/BEF1

PV du Conseil d'Administration du 26/05/2017

Le PV est approuvé à l'unanimité après modifications

Préciser les deux votes contre le budget prévisionnel (L. TORRECILLAS, JP DUBIER)

PV de la Commission Centrale d'Arbitrage du 01/07/2017

Le PV est approuvé à l'unanimité

PV de la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi 26/06/2017

Le PV est approuvé à l'unanimité

PV de la Commission Centrale Financière du 22/05/2017

A Le PV est approuvé à l'unanimité

PV de la Commission Centrale Financière du 26/05/2017

Le PV est approuvé à l'unanimité

Questions :

L. LACHAISE demande si une proposition d'embauche aurait été faite sur le secteur informatique en raison de la charge de travail de M. BOLOMEY. La réponse du Président est négative.

La question sur l'embauche d'un salarié se pose, celui-ci n'a pas été mis au budget prévisionnel 2018.

C'est un profil à compétence bien ciblé qui sera à faire pour assurer l'avenir de ce secteur.

La FFvolley est en sous-effectif en rapport à toutes les sollicitations, malgré tout la FFvolley fonctionne grâce à l'implication forte de ses salariés. Le Président souhaite les remercier publiquement.

Brigitte CERVETTI constate un peu de retard dans la déclinaison des Logos pour les commissions, celle-ci est due aux vacances, que ce soit de la responsable de la communication et de l'Agence.

Note sur les salariés dans les instances

Une note du service juridique sur la présence de salariés dans les instances de la FFvolley (Ligues, CD) de la FFVB est présentée au CA, la mise en application de cette note implique une mise à jour des statuts types pour l'AG de mai 2018.

Christophe DURAND souligne qu'il suffit d'y faire référence sans forcément de modifier les statuts.

Alain de FABRY confirme, sauf en ce qui concerne les élections.

Pierre MERCIER précise qu'il faut appeler cela « Mise à Jour » plutôt que modification.

Les vœux

Alain DE FABRY précise que l'AG a donné mission d'approuver ou refuser ou reporter les vœux déjà analysés au CA de Lyon où les membres du CA s'étaient positionnés sur les vœux des clubs et délégués.

Vote sur le Règlement des agents sportifs

JP. ALORO : Pas de réunion de la saison, il est demandé 400€ au lieu de 300€ aux nouveaux Agents.

Le règlement est voté à l'unanimité

Nouvelle composition des commissions

Commission Fédérale Volley Sourd

Xavier BEHNE BEHNERT, Président - Anouchka ARROYO, Fanny BENKLAOUZ, Johanna GICLAT, Robin GUILLOT, Brigitte CERVETTI (Représentante Conseil d'Administration), Chrystel BERNOU (Chef de projet - représentante DTN)

Vote du CA : UNANIMITE

Commission Fédérale Volley Assis : B. CERVETTI

Confirmer les propositions faites avec en plus du changement de certains membres pour la Commission Fédérale Volley-Ball des Sourds le changement de sa Présidence et une demande de changement de nom pour s'aligner sur le nouveau logo : FFvolley

Isaline SAGER-WEIDER, Présidente, Florian WOJCIK, Alain ARDNER, Isabelle COLLOT, Nicolas BREZENAC, Maxime CHOUETTE, Jean-François RYELANDT, Brigitte CERVETTI représentante CA), Chrystel BERNOU (Chef de projet représentante DTN).

Vote du CA : UNANIMITE

4. Secteur Finances (Christian ALBE)

Depuis le 15 juin date à laquelle les engagements ont été enregistrés il y avait seulement 120 clubs à jour. Mmes LESTOQUOY et BERNIER ont travaillé avec le Trésorier. A ce jour, tous les clubs sont à jour de leur engagement ainsi que de leur dette en date du 12 juin.

Un courrier sera envoyé aux Ligues et aux comités pour leur permettre que la mesure soit étendue pour tous les clubs départements et régionaux qui sont en délicatesse avec la FFvolley.

Point sur les organisations :

Le coût des Volleyades 2017 pour la FFvolley est de 46K€.

Pour les Mini Volleyades le Club du SMOC n'a pas fait encore parvenir les factures à la Fédération.

Coupe de France DOM TOM a coûté 63,8 K€ hors arbitres et hors récompenses et ballons.

Ce coût est beaucoup trop important et une formule est en cours d'étude pour réduire les dépenses et donc respecter le budget initialement prévu par le CA.

COUPE DE France JEUNES les 46 K€ de frais de déplacements seront réglés en septembre

Les 121 K€ d'aides aux organisateurs sont réglés.

Coupe de France, Ligue mondiale, TQCM :

Les bilans sont en cours de finalisations, mais ils sont tous déficitaires et donc un dépassement sur le budget de l'évènementiel est à prévoir.

Le Président annonce une gestion différente des événements à venir sur le plan financier, les prix des places ne permettent pas de supporter les charges induites par le cahier des charges et donc il va falloir se diriger vers un autre modèle économique.

Il regrette que la France soit le seul pays à respecter à la lettre le cahier des charges notamment sur la Ligue Mondiale où nous avons logés les équipes en 5 Etoiles (imposés) alors qu'à l'étranger nous sommes en 3-4 Etoiles, dorénavant la FFvolley fera comme les autres avec du 4 Etoiles maximum, le coût de l'hébergement étant le principal poste de dépenses.

Pour exemple sur Lyon et le TQCM, loger 6 équipes pendant 6 jours a coûté 150 K€, lors de la Ligue Mondiale à Pau loger 4 équipes sur 4 jours a aussi coûté 150 K€.

La Fédération subit en ce moment un contrôle URSSAF qui porte sur les années 2014, 2015 et 2016. A ce jour l'inspectrice a passé 2 jours au siège et revient en septembre pour continuer.

Partenariat dossier APPART'CITY

A ce jour, le Groupe APPART'CITY doit 215 K€ à la FFvolley relatifs à trois contrats de partenariat signés depuis Mai 2016.

Depuis le mois de janvier, plusieurs relances auprès du groupe sont restées sans réponses.

Notre interlocuteur direct qui était le directeur du « marché sport » est actuellement indisponible, le suivi de ce dossier et la recherche d'une issue sont gérés par le Président et le Trésorier, directement avec le Directeur General et le Directeur Commercial du Groupe.

Un premier Rendez-vous a eu lieu à Choisy le Roi et un deuxième hier matin à Montpellier.

Point sur le budget de 2017

Le Budget 2017 présente des écarts sur plusieurs lignes, 103 K€ en moins sur la Convention d'Objectifs et des dépenses sportives pour l'EDF féminine au vue de leur performance lors du Grand Prix Féminin.

Précisions du Président : Bien que tous les objectifs demandés par le Ministère aient été remplis et même dépassés (Qualification Olympique, nombre de Licenciés, ranking mondial, réforme territoriale, statuts de la FFvolley etc...) une diminution de 103KE de la convention d'objectifs 2017 est à déplorer.

Sur proposition du Ministère, nous avons pris en charge la délégation du Para Volley (volley assis et volley sourds) et entrepris des actions de structurations, aucune aide financière n'a été attribuée à la FFvolley, seulement des charges !!

Sur l'appel à projets sur le Paralympique, notre projet n'a pas été retenu.

Le projet Féminin a été lancé suite à la promesse du Ministre Thierry BRAILLARD, aucune somme supplémentaire sur la convention et le dossier déposé fin mai d'appel à projet n'a pas été retenu par le CNDS.

Le Président va faire un courrier pour notifier le mécontentement de la FFvolley et va demander ce que l'Etat attend de nous, est ce que nous devons inclure le Para Volley et les féminines dans le Projet de Performance Fédéral ou pas ?

Un rendez-vous est déjà pris avec la Ministre des Sports Laura FLESSEL, une demande de rendez-vous à l'Élysée avec le Conseiller Sports du Président de la République Emmanuel MACRON est en cours.

Ligue Mondiale et Grand Prix Féminin

La Ligue Mondiale faisant partie du secteur lucratif, les gains que nous allons retirer de la Ligue Mondiale sont soumis à l'impôt sur les Sociétés. Ce qui diminue les primes des joueurs et la part de la Fédération.

Les dépenses des déplacements incombent désormais à la FFvolley (100 K€), rajouté à l'IS, la part qui va rester sera beaucoup moins importante qu'en 2015 où à l'époque la FIVB prenait en charge les billets d'avions et la FFvolley disposait d'un crédit d'impôt société issu des déficits antérieurs.

La question des Gains du Grand Prix Féminin est posée. Le Président répond que les primes sont de 15 000 USD pour chaque tournoi et 15 000 USD pour la place 3 du Final 4, soit en tout 45 000 USD qui seront partagés à 50% entre les joueuses et la FFvolley conformément aux accord pris par le Président avec les joueuses lors du lancement de la saison à Belfort.

5. Secteur Sportif (A. de FABRY)

Règlement particulier des épreuves :

Pour la nouvelle saison, il y aura une accession automatique pour chaque nouvelle Ligue et une accession supplémentaire selon le nombre des équipes engagées toutes divisions confondues.

La Commission Sportive fera des propositions pour le prochain CA.

Les critères de qualification des championnats pré-nationaux sont d'avoir un championnat de Ligue en matchs aller et retour.

Les Finales N3 N2 UM ne seront pas reconduites dans le même schéma.

Finale N2 UM : elle conservera 35 K€ de budget Fédéral mais on demandera aux équipes de participer financièrement lors des engagements pour tenir dans cette ligne budgétaire.

Finale coupe de France jeunes : une Wild Card sera proposée aux organisateurs de finales.

Coupe de France Compet'lib : la compétition et la phase finale seront gérées par la CCS, les Comités Départementaux ont la charge de trouver des équipes, tout comme pour la Ligue qui devra organiser une finale régionale.

Vincent ROCHE pose la question du maintien du montant de 35 000€ est identique alors que la N3 est retirée et qu'il y a moins de journées ?

Alain de FABRY répond que c'est le budget nécessaire parce qu'en 2017, le budget a été dépassé puisque les dépenses sont de 63 K€.

Pour bénéficier de la licence Passerelle, il est indispensable que le joueur soit licencié dans une autre fédération affinitaire et qu'il fournisse la preuve.

Si un joueur est dans un club sans licence fédérale, le moyen est qu'il prenne une licence dans le GSD.

Jean-Paul DUBIER souligne qu'il serait intéressant de communiquer sur la manière de constituer des poules auprès des clubs.

Alain DE FABRY répond qu'il est délicat d'exposer une règle qui devra être modifiée selon les problématiques terrains ; dans ce cas, il serait difficile d'appliquer les règles qui deviendraient source de critiques.

Il faut que le CA accepte de faire confiance au responsable de la CCS.

Il faut que la CCS tende contre la désertification avec la constitution des nouvelles orientations.

Pierre MERCIER demande que les critères choisis pour la constitution des poules soient mis à l'ordre du jour.

Un club demande à changer de poule pour des raisons économiques. La difficulté est que ce club se trouve dans une sphère géographique défavorable. Ce changement impliquerait d'autres difficultés et si on déroge pour un, indubitablement cela entraîne une cascade de demandes. La seule possibilité est qu'un club fasse un échange volontaire.

Le Président demande au CA si pour permettre d'éviter des déplacements trop importants à certains clubs, la CCS doit faire des poules inégales soit de 9 ou de 11.

Résultat du vote : 5 Pour 18 contre 6 Abstentions, cette proposition est donc rejetée et les poules doivent être égales en nombre.

Vincent ROCHE : Est-ce qu'un groupe de travail pourrait aider à la décision ?

Privilégier le nombre de clubs dans les poules serait susceptible d'aider à résoudre les difficultés.

Yves LABROUSSE préconise une étude sur les péréquations kilométriques qui pourrait être un élément parmi d'autres d'équilibre. Cela engendre une charge comptable.

Alain DE FABRY : Il arrive un moment où il y a un choix à faire malgré tous les éléments dont on dispose.

On peut aussi faire confiance au logiciel OPTIMOUV, mais il n'a pas que des avantages notamment sur le mode de transport.

Yves LABROUSSE rappelle que la question a été posée en CNL et entre des poules géographiques pures, des poules différentes en nombre, où la formule actuelle, le résultat était très équilibré.

Alain de FABRY rappelle que lors de l'AG de 2011, les délégués des clubs n'ont pas tranchés entre le choix du critère sportif ou géographique, il n'y a pas eu de majorité claire.

Le Président soumet au vote pour les poules de N3 du CA les deux choix

Géographique 17 Pour, critère sportif 13 Pour.

Le même vote pour N2 :

Géographique 5 Pour, critère sportif 23 Pour

Yves LABROUSSE fait part de sa gêne sur ce début de discussions qui donne l'impression que l'on ne fait pas confiance à la CCS.

Eric TANGUY souligne qu'avec la meilleure volonté du monde, il sera difficile quand même de contenter tous les clubs.

La Commission Sportive devra faire des propositions de critères pour les prochains CA afin de les faire approuver en AG, il y a aussi la possibilité de faire un sondage parmi les clubs.

6. Commission Centrale des Organisations

Le Bureau Exécutif propose la Création d'une nouvelle Commission des Organisations qui aura en charge les finales des coupes de France Jeunes ainsi que les Volleyades et Mini-Volleyades :

Président : Rodolphe ADAM - Membre Mr HUNAUT

Le CA approuve cette création à l'unanimité

Alain GRIGUER souligne le fait que le remboursement des coupes de France de Beach de jeunes n'est pas été appliqué comme la salle.

Une étude sera faite sur un forfait qui serait appliqué selon les nombres de kilomètres, par exemple 300 kms appliqué de manière équitable à la salle et au Beach.

Sélection pour les Mini-Volleyades

Le nombre de qualifiés dans le projet actuel est de 24.

Les critères sont un département qualifié par Ligue puis pour les équipes suivantes selon le nombre d'équipe engagées dans la catégorie d'âge et le nombre de licenciés de la catégorie d'âge.

Gérald HENRY demande si on doit se baser sur le qualitatif ou le quantitatif ? Il faut voir à ne pas pénaliser les Ligues où il y a de bons résultats.

Alain DE FABRY s'interroge sur les modalités de classement des Ligues par le nombre de licenciés et ou le nombre de comités ?

Y. LABROUSSE répond qu'il ne faut pas perdre de vue que c'est à l'origine une compétition d'équipes départementales et il faut que les départements s'y retrouvent et une prise en compte du nombre de comités par Ligue n'est pas si mal.

Feuille de Match électronique :

Concerne les divisions Elite, N2, N3, et les Ligues qui le souhaitent.

La double marque est imposée, feuille papier et feuille électronique jusqu'à fin 2017. Si pas de souci particulier pendant les premières journées, la sportive prendra la décision d'arrêter ou de poursuivre la double saisie.

7 Secteur Développement (Y. LABROUSSE) :

Le Responsable du Développement, Laurent OLMO a pris ses fonctions fin juin. Actuellement, il travaille sur les services civiques, les Ligues seront partenaires à l'intermédiation sur les services civiques. 17 contrats sont à dispositions sur le quota 2017.

Une procédure complète et modifiée sera à disposition dans les Ligues la semaine prochaine. Tout sera centralisé sur Laurent OLMO, celui-ci rendra compte auprès du Ministère du suivi des services civiques.

Pour ce qui concerne l'ensemble du développement, il faut que chaque Ligue dispose d'un Référent identifié « Développement ».

La Fédération a besoin de connaître le nombre de salariés Volley-Ball aussi une étude va être envoyée pour recenser.

Laurent OLMO suivra :

1. Les Aides Aux Ligues via un dossier établi par les chargés de mission sur cette thématique
2. Les affinitaires
3. Les projets zénith, Alpha à nouveau adaptés
4. Les labels, le partenaire sera à nouveau à étudier. Si des discussions sont en cours avec Molten M. AKILIAN veut bien y être associée dans le cadre d'EDUCVOLLEY.
5. Le label citoyen et le label santé seront à concrétiser
6. Recherche de partenariat lié à la licence.

Sport Scolaire (M. AKILIAN)

Point sur les conventions

L'USEP traine pour signer la convention avec la FFvolley.

La signature de la convention avec UGSEL a été faite à Nantes durant la Ligue Européenne

Le 13 juillet, la convention avec la FFSU a été signée au CNOSF. L'avenant financier sur la participation aux Universiades d'août 2017 avait déjà été signé en janvier.

Suites du Colloque

Un courrier sera transmis aux participants au colloque de Lyon UNSS/ FFvolley afin d'activer le réseau et élargir la formation.

Volley Assis, Volley Sourd (B. CERVETTI)

Il y a beaucoup de travail à faire si on veut figurer dignement aux prochains Deaflympics (2021), et aux JO 2024 en Volley Assis. Sans aucune aide financière du Ministère en lien avec ces 2 nouvelles délégations, cela va être difficile. Cela coûte cher de performer au Haut Niveau et d'assurer tout ce travail. Il va falloir transformer les Groupes France en Equipes de France et donc élever le niveau de pratique.

Des questionnements en ce moment sur le périmètre des licences Para (qui en fait permettent d'être à la fois dirigeant encadrant et joueur) afin de répondre aux interrogations des joueurs qui souhaitent adhérer à la FFvolley (et aussi sur la structuration des associations en clubs VB. Tous ne sont pas au même stade d'aboutissement de leur affiliation – voire création-). Il est demandé aux Ligues et Comités Départementaux d'aider dans toute la mesure du possible. Sinon renvoyer sur B CERVETTI ou C. BERNOU, une aide administrative est à assurer.

Pour une aide au Développement des 2 disciplines, ne pas hésiter à demander à C BERNOU qui se tient à disposition pour organiser des Colloques certifiant dans les Ligues « VA (+ arbitrage) Soft, ». Plus il y aura d'intervenants formés (l'idéal serait à minima 1 par Ligue), plus nous pourrons essaimer dans les clubs et diffuser ces disciplines, plus il y aura de pratiquants et donc de profils permettant d'abonder les futures EDF.

Question sur le projet d'un championnat Volley Assis : un Challenge va être monté qui portera sur 5 ou 6 dates dans la saison avec finale en mai sur Vandoeuvre.

7. Institut de Formation (Éric TANGUY)

Validation de l'architecture des formations.

Point reporté au Prochain Conseil d'Administration, mais validé par le Bureau Exécutif

8. Secteur Outre-Mer

La Fédération Tahitienne a approuvé la convention les liant à notre Fédération, la FFVolley va procéder rapidement à la signature.

9 Divers

Feuille de marques électronique, tout le monde va débiter. Selon le résultat des anomalies, la feuille de match papier n'aura plus lieu. La FFVolley va attribuer une aide de 5 € par matchs à chaque club pour débiter avec cette feuille.

La LNV demande à la FFVolley de revoir son règlement sur les sanctions pour la saison prochaine car la rétrogradation administrative est trop lourde de conséquence. La proposition serait de retirer la rétrogradation administrative des sanctions mais en remplaçant par une amende financière majorée et un retrait de points au classement. Le nombre de licenciés nécessaire pour les divisions LNV serait porté de 70 à 80.

Le Président fait un rappel sur le cas du Club de Martigues, qui lors du contrôle des DAF au 31/01, ne remplissait pas ses obligations sur le nombre de licenciés. Le club a bénéficié d'un sursis de trois mois mais au 30/04, il ne remplissait toujours pas ses obligations. La CCS a appliqué le règlement. Le club a fait appel, mais la commission n'a pu que confirmer l'application du règlement. Le CNOSF saisi a refusé le dossier de Martigues car nos règlements ne pouvaient pas permettre d'autres solutions. La seule voie pour ce club est le tribunal administratif.

Le Président demande si le Conseil d'Administration est favorable à demander à la CCS de faire une proposition dans ce sens auprès du Conseil d'Administration pour approbation lors de la prochaine Assemblée Générale.

Supprimer la rétrogradation administrative, amendes financières + retrait de points au classement et augmentation du nombre de licenciés nécessaires.

Le CA approuve à l'unanimité

Le texte sera écrit pour le prochain Conseil d'Administration avec une application pour 2018/2019.

RESEAU SOCIAUX

Brigitte CERVETTI dénonce les fausses informations qui circulent sur les réseaux sociaux et qui mettent en cause des dirigeants fédéraux ou régionaux.

Éric TANGUY demande aux administrateurs qu'avant de porter un jugement et l'exprimer ils n'hésitent pas à interroger le Bureau Exécutif sur la véracité des annonces.

Il est inadmissible que des administrateurs apportent des commentaires en incriminant des personnes bénévoles fédérales, de Ligues ou de Comités Départementaux en annonçant des informations sans fondement, avec des propos blessants et insultants. Le Président précise que les administrateurs pourraient se retrouver devant la Commission de Discipline si une des personnes incriminées saisissait le Bureau Exécutif.

Le Président rappelle que tous les licenciés se doivent de respecter le code de déontologie et que les administrateurs doivent donner l'exemple.

La séance est levée le samedi 29 juillet à 17h15.

Le Président,

Éric TANGUY

Le Secrétaire Général,

Yves LABROUSSE